



## Lille : de nouvelles règles pour la vie nocturne

*Actions de prévention et de répression n'ont pas donné tous les résultats attendus. La Ville de Lille vient de présenter de nouvelles mesures afin de mieux maîtriser la vie nocturne.*

Pas question pour le maire de Lille de supprimer la vie nocturne de la capitale des Flandres. Jeunes et moins jeunes ont le droit de s'y amuser. Mais les incivilités, les dégradations, le tapage nocturne ou encore l'hyperlcoolisation ont été en hausse

ces dernières années. Ce constat n'est pas spécifique à Lille mais à toutes les grandes villes. « Il est de ma responsabilité de demander aux professionnels de faire respecter les règles », a rappelé Martine Aubry fin novembre.

### Faire baisser les nuisances

Rappelons qu'en juin 2013, la mairie de Lille avait organisé des « États généraux de la nuit » visant à rassembler différents acteurs de la « vie nocturne » (patrons de bars et de discothèques, polices municipale et nationale, responsables d'associations étudiantes ou d'associations de riverains, etc.) avec pour objectif de réformer la « charte de la vie nocturne » signée en avril 2003. Après plus d'un an à écouter les plaintes, à effectuer des contrôles, à réfléchir avec les professionnels de la nuit et la police, la mairie de Lille a présenté de nouvelles mesures.

Depuis 2003, l'ancienne charte de la vie nocturne, permettait — aux bars qui bénéficiaient d'une dérogation d'ouvrir jusqu'à 3 h 00, tous les jours de la semaine. Les horaires de fermeture des établissements bénéficiant d'une dérogation changent. Ils sont ramenés à une heure du matin du dimanche au mercredi inclus et à 3 heures pour les jeudis, vendredis et samedis. Objectif : faire baisser les nuisances et les débordements trop nombreux. Pour les autres bars ou discothèques, pas de modification.

### Plus de sanctions

Les critères d'attribution du régime dérogatoire évoluent eux aussi. « En fonction de la nature de l'établissement, de son comportement général en matière de tranquillité publique, du respect des normes en vigueur ou de la densité de bars mise en corrélation avec la densité de population, la dérogation sera attribuée ou non





## Écho des villes

### **Brigade pour tapage nocturne**

Autre mesure très attendue par les habitants : la brigade de la vie nocturne sera multipliée par deux en 2015, une partie affectée au contrôle des établissements et l'autre chargée de répondre aux appels des particuliers lassés du tapage nocturne. À Lille, on

compte vraiment sur les professionnels pour mener à bien ce travail collectif « sachant que beaucoup d'entre eux jouent déjà le jeu » a précisé le maire de Lille.

**Pour en savoir plus :**  
[www.lille.fr](http://www.lille.fr)